

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LE PROCÈS DE M. ZOLA

M. Zola se prépare à comparaître devant la cour d'assises et les journaux nous communiquent la liste... interminable des témoins qu'il compte citer.

Dans sa lettre au ministre de la guerre, M. Zola se plaint d'être assigné simplement pour avoir accusé le second Conseil de guerre, celui qui a acquitté le commandant Esterhazy « d'avoir rendu une sentence inique » et « d'avoir couvert une illégalité, par ordre, en commettant le crime juridique d'acquiescer sciemment » un coupable. Il espérait voir à la barre le général Billot, le général de Boisdeffre, les généraux Gonse et Pellieux, le commandant Ravary et des officiers des bureaux de la guerre. Il entendait instruire publiquement, pour son plaisir, le procès des chefs de l'armée et démontrer comment lui, Emile Zola, voulait réorganiser le commandement. Pour un peu, il aurait fait comparaître le Président de la République, sous prétexte que nos institutions ne sont point de son goût.

Le président du conseil a pensé, et qui songerait à l'en blâmer, que l'honneur de ces officiers n'avait nul besoin d'être soumis à l'appréciation du jury.

M. Zola est appelé à s'expliquer sur la partie la plus intéressante pour le syndicat, puisqu'il aura à démontrer comment la sentence qui a acquitté le commandant Esterhazy est « inique » et comment le conseil de guerre a innocenté « sciemment un coupable. »

En cantonnant M. Zola dans cette affaire, le gouvernement se tient dans les limites de la campagne organisée et conduite par M. Mathieu Dreyfus. Si le syndicat a gardé par devers lui, — ce qui est plus qu'improbable, — des pièces particulières sur le commandant Esterhazy qui, pour n'être pas tant s'en faut, l'officier idéal et le patriote sans reproche, n'était point pour cela un traître, M. Zola les produira pour sa défense. Il en aura largement besoin.

On parlait de graphologues mystérieux, inédits, ceux que M. Mathieu Dreyfus a si généreusement payés étant probablement évanoués et défraîchis. Nous doutions pourtant que la graphologie continuât à jouer un grand rôle en cette affaire. Nous ne nous trompons que de moitié; des onze graphologues recrutés en tous pays par M. Bernard Lazare, au compte du syndicat, trois seulement ont conservé la confiance de M. Zola, un Français, un Suisse et un Belge; mais à côté, et au-dessus de la graphologie, c'est la paléographie qui entre en scène. Comme on le verra dans la liste, il n'y a pas moins de vingt-deux spécialistes, libres ou patentés, qui traiteront de l'écriture. Si l'on écarte ceux que M. Zola veut tourner en dérision et qui sont une demi-douzaine, il lui en reste seize pour sa défense et, parmi eux, les gros bonnets de l'École des Chartes.

C'est l'appareil scientifique du procès. Quant aux témoignages de moralité, sur lesquels M. Zola paraît fonder les plus

grandes espérances, nous croyons que le jury y attachera une médiocre importance. Que M. Zola soit un grand écrivain, tout le monde le sait. Qu'il ait agi, en cette circonstance, sans aucun mobile intéressé, personne n'en doute. Mais en quoi le talent et la notoriété sont-ils une excuse à la plus audacieuse des attaques?

Tous les jours, on voit défiler dans les journaux favorables à la révision du procès des lettres de notabilités françaises et étrangères. Tout y passe, de la Norvège à l'Italie, de la Hollande à la Belgique. Mais cela ne modifie en rien l'opinion de la France. Plus l'étranger prend parti, plus il nous apparaît, jusqu'à l'évidence, dit le *Journal de Rouen*, qu'il est intéressé à nos divisions, à notre faiblesse; plus aussi la campagne de M. Zola apparaît coupable et condamnable.

## NOUVEAUX TÉMOINS

On annonce, dit la *Patrie*, que M. Zola vient d'allonger encore la liste déjà longue des témoins appelés à faire la lumière, toute la lumière, devant la cour d'assises.

Parmi les nouveaux témoins cités figurent la Loïe Fuller, Behanzin, le pétomane et la reine d'Angleterre!!!!

## La Lutte contre l'Alcoolisme

M. Laborde donne lecture à l'Académie d'une note dans laquelle il traite de la lutte contre l'alcoolisme et en particulier de la création de locaux de tempérance.

L'accroissement rapide de l'alcoolisme est devenu, dit-il, un sujet d'alarme pour tous les hommes soucieux de l'avenir du pays.

Les victimes du mal sont innombrables. Les deux tiers des crimes sont inspirés par l'alcool. La mortalité est effrayante chez les descendants des buveurs.

On doit considérer comme économiques des dépenses destinées à lutter contre le mal et surtout à éloigner des gens les tentations de boire. Eviter qu'ils contractent des habitudes qui font une brèche profonde au capital intellectuel, moral et financier du pays, c'est accomplir un devoir patriotique.

Parmi les moyens propres à assurer ce résultat, il faut mentionner les suivants :

1° Création de cafés ou de restaurants où seraient débités à bon compte des boissons non alcooliques et des aliments sains. A ces établissements pourraient s'adjoindre :

2° Des salles de lecture, librement ouvertes, où l'on trouverait à sa disposition, livres, journaux, etc., sans être obligé de boire ;

3° Un Cercle où les jeunes gens pourraient se réunir loin du cabaret, et où ils pourraient entendre des cours, des conférences, des causeries sur des sujets variés, pour leur instruction ou leur amusement ;

4° Une salle où diverses Sociétés de tempérance pourraient tenir leurs séances de comité ou leurs assemblées générales ;

5° Un refuge momentané pour les alcooliques sortis guéris des asiles et en instance de travail ;

6° Un office du travail pour ces mêmes alcooliques et pour les buveurs relevés hors des asiles.

La Société contre l'usage des boissons spiritueuses est décidée à tenter un essai de ce genre, persuadée que c'est une des formules les plus utiles à donner à son active propagande. Elle fait appel à tous les cœurs

généreux, à tous les citoyens profondément attristés par les conséquences d'un mal qu'il n'est plus possible de méconnaître.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 janvier

On discute le budget de la guerre. M. Chauvin traite la question de la retraite des ouvriers d'administration militaire. Il déclare excessif un prélèvement de 4 0/0 fait sur le salaire des ouvriers des arsenaux en vue de la constitution de cette retraite.

Après une discussion dans laquelle interviennent MM. Chapuis, le Hérissé, le général Billot, l'ordre du jour pur et simple est adopté par 288 voix contre 222.

M. Georges Ferry propose une augmentation de 1000 francs pour préparer le projet tendant à accorder des médailles spéciales aux combattants de 1870-71.

Adopté par 234 voix contre 209. M. de Thevenenc demande une augmentation de 50 000 francs pour l'état major général. Il retire son amendement après quelques observations du rapporteur.

Par 385 voix contre 178 la Chambre décide que désormais elle siégera le matin.

Séance du 26 janvier

On poursuit la discussion du budget de la guerre. Plusieurs amendements sont proposés et rejetés.

La suite est renvoyée à la prochaine séance.

## Sénat

Séance du 25 janvier

On discute sur les modifications à apporter à la police de la chasse.

Puis on passe à la 2<sup>e</sup> lecture du projet sur la réforme du régime des prestations.

M. Barthou demande que l'article 1<sup>er</sup> soit voté. Il est repoussé par 126 voix contre 103, et un amendement de M. Baudens tendant à ce que tout habitant qui ne sera inscrit qu'au rôle de la cote personnelle soit exempt de prestations, et que tout habitant assujéti à une contribution personnelle mobilière, égale ou inférieure à 10 fr. en principal, ne puisse être appelé que pour une seule personne, quel que soit le nombre des membres de sa famille, est pris en considération.

Une interpellation de M. Chamillard à propos de quelques ecclésiastiques dont le traitement a été supprimé est renvoyée à mardi.

## LA CONCLUSION

La Chambre a clos, comme nous l'avons dit, l'interpellation commencée puis abandonnée par M. Cavaignac et reprise par M. Jaurès.

Il fallait en finir, et le débat ouvert au Parlement ne pouvait rester sans conclusion parce qu'il avait plu à M. Gérault-Richard de se ruer sur M. de Bernis et à M. de Bernis de reporter à M. Jaurès les coups qu'il avait reçus de M. Gérault-Richard.

La conclusion, d'ailleurs, a été conforme à ce qu'on attendait, et les déclarations de M. Méline, au début de la séance de samedi, ont été approuvées par 376 voix contre 133.

En quittant le Palais-Bourbon, les députés se félicitaient de l'issue du débat, exprimant l'espoir qu'ils n'auraient plus à s'occuper de l'affaire Dreyfus, qui, d'après eux, doit être considérée comme close.

Est-ce bien la fin de cette déplorable affaire ?

Nous n'en savons rien. Mais ce que nous savons bien, par contre, c'est qu'après un pareil débat le pays deviendra de moins en moins tendre à l'égard des exploités de la campagne en faveur de Dreyfus. Qu'ils se le tiennent pour dit.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

La Correspondance scolaire internationale

La *Revue universitaire* a publié de M. Mieille, professeur au collège de Draguignan, une communication d'un vif intérêt.

Il s'agit d'une correspondance qu'il serait bon d'instituer entre élèves français et étrangers, ceux-ci devenant ainsi comme professeurs de langue étrangère de ceux-là et réciproquement.

Au surplus, l'institution fonctionne et donne, paraît-il, d'excellents résultats. Ce n'est pas seulement comme procédé pédagogique dans l'apprentissage d'une langue étrangère, mais aussi au point de vue patriotique que l'on peut louer l'initiative de M. Mieille. Il a remarqué que, même sans s'en apercevoir, les jeunes Français qui correspondaient, se faisaient les zélés propagateurs de la langue et de l'influence française à l'étranger.

Mais, pour réaliser son projet, il a fallu à M. Mieille quelques puissantes bonnes volontés en France et à l'étranger. En France, la *Revue universitaire*; en Angleterre la *Review of Reviews* se sont chargées de faire connaître et de propager la correspondance scolaire. La *Revue universitaire* (5, rue de Mézières Paris) reçoit les inscriptions des écoliers français qui veulent correspondre avec des écoliers anglais.

Elle publiera la liste des correspondants et, en face de chaque nom de l'élève français le nom de l'élève anglais qui est disposé à entrer en relations avec lui, avec l'adresse de son collège.

Il y a là vraiment une très intéressante initiative et dont la portée sociale est peut-être bien plus considérable qu'on ne l'imagine tout d'abord.

Extrait de l'*Éducation nationale* par UN AMI DU PROGRÈS.

## INFORMATIONS

La Concentration

La gauche démocratique du Sénat, réunie sous la présidence de M. Peytral, a adopté l'ordre du jour suivant :

« La gauche démocratique du Sénat, vivement préoccupée des dangers que la politique de division peut faire courir à la République, et convaincue que la crise actuelle ne peut prendre fin que par une politique basée sur l'union de tous les vrais républicains, donne mission à son bureau d'entrer en relation avec les bureaux des autres groupes du Sénat, et de les convier à la défense énergique des institutions républicaines. »

Les Manifestations

Les troubles continuent en Algérie : M. Cayrol, qui a trouvé la mort dans les manifestations de dimanche, a été inhumé avant-hier au milieu d'un grand concours de monde.

Le maire d'Oran vient d'adresser au maire d'Alger la dépêche suivante :

« Le conseil municipal antijuif, s'associant pacifiquement aux sentiments de réprobation que soulève en France et en Algérie le crime du syndicat Dreyfus et de la race juive, adresse aux victimes algériennes ses profondes sympathies et salue l'humble ouvrier martyr Cayrol, lâchement assassiné, et crie hautement : « Vive l'armée et à bas les juifs ! »

» Signé : Le maire d'Oran. »

**Mme Jouffroy d'Abbans**

M. Paul Maze, défenseur de l'ex-vicecomtesse de Jouffroy d'Abbans, Adèle Chaboud, inculpée, comme on le sait, de tentative de chantage, a demandé la mise en liberté provisoire de sa cliente.

M. Bertulus, après conférence avec le procureur de la République, a décidé qu'un médecin légiste allait être désigné pour procéder à l'examen de l'ex-vicecomtesse. Ce n'est qu'après le dépôt de son rapport qu'une solution interviendra.

**Procès Rochefort-Reinach**

Le procès intenté par M. Joseph Reinach à M. Henri Rochefort, et qui est venu devant la 9<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, n'est qu'un épisode de la vaste mêlée engagée entre les hommes et les partis à propos de l'affaire Dreyfus. Mais cet épisode grave par la qualité de ceux qui s'y trouvent engagés.

Le procès intenté par M. Joseph Reinach devant la 9<sup>e</sup> chambre civile, avec M. Rochefort, M. Delpierre, gérant de l'*Intransigeant*. Il s'agit de la publication, par l'*Intransigeant*, de la fameuse lettre signée « Otto », fabriquée par Lemerçier-Picard, remise à M. Reinach pour qu'il s'en servit contre le commandant Esterhazy et dont, à la veille du procès de ce dernier, M. Henri Rochefort dévoila le texte.

Après audition des témoins et une plaidoirie, la suite des débats a été renvoyée à huitaine.

**Le rappel de M. Lépine**

On lit dans le *Courrier du Soir* :

Le bruit du rappel de M. Lépine tend à prendre une réelle consistance. Cette éventualité aurait été déjà examinée dans les conseils du gouvernement où aurait été émise, avec quelque faveur, l'idée d'envoyer un général en Algérie. On semble croire que le succès obtenu par le général Gallieni dans l'administration de Madagascar disposerait l'opinion à accepter sans trop de protestations ce retour au gouvernement militaire.

**L'intervention de l'Allemagne**

Les déclarations de M. de Bulow, ministre des affaires étrangères de l'empire allemand, qui a affirmé qu'il n'y avait jamais eu aucune relation entre Dreyfus et l'Allemagne, sont considérées dans les milieux diplomatiques comme une grave in correction et comme une véritable immixtion d'une puissance étrangère dans les affaires intérieures d'un autre pays.

Jamais, jusqu'à présent, les représentants d'une puissance étrangère n'avaient cru devoir intervenir dans ces conditions.

M. Méline, président du conseil des ministres, ayant affirmé à la tribune l'existence d'aveux catégoriques de Dreyfus, le démenti pour la forme que lui oppose M. de Bulow peut donner lieu à de graves incidents.

**M. Naquet aux Assises**

M. Naquet est de retour. Le 14 février, il passera devant les assises et sera acquitté.

A quoi bon, dès lors, tout l'apparat d'une séance d'assises pour l'accomplissement d'une simple formalité.

La procédure criminelle le veut ainsi. Espérons, toutefois, que les jurés qu'on dérangera de leurs travaux pour cette séance d'enregistrement ne seront pas trop longtemps contraints d'assister à un spectacle juridique qui manque aujourd'hui d'intérêt.

**Cornélius Herz**

Une dépêche de Bournemouth à l'agence Havas porte que, sur le conseil de ses médecins, Cornélius Herz est sorti, pour la première fois depuis plus de cinq ans. Il a fait une courte promenade en voiture.

**Le crime d'Etiévant**

Etiévant persistant à refuser l'assistance d'un avocat, il est plus que probable que le juge d'instruction Loniche renoncera à l'entendre. D'ailleurs l'enquête de la police peut parfaitement tenir lieu d'enquête judiciaire, les faits imputables à l'anarchiste étant du domaine du flagrant délit et surtout n'étant point niés.

Les deux gardiens de la paix Renard et Lebreton sont toujours à l'hôpital Bichat; la blessure que le premier a reçue au bas-ventre ne nécessitera fort heureusement point l'opération de la laparotomie. En somme, les deux victimes d'Etiévant vont aussi bien que possible.

Ajoutons que le préfet a reçu d'un anonyme la somme de 1,000 francs qui devra être déposée par moitié à la Caisse d'épargne au nom des agents Renard et Lebreton.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Calotte de campagne**

Si nos soldats n'ont pas le casque dont ils étaient menacés, ils vont, dit l'*Echo de Paris*, faire usage, à l'intérieur des casernes, pour toutes les corvées, d'une calotte de campagne qui n'est autre que l'ancien bonnet de police, un peu réduit, des grenadiers et des voltigeurs.

Dans les manœuvres et les routes, les officiers et les adjudants pourront porter le bonnet de police. Il sera bleu foncé pour les officiers d'infanterie, et gris de fer bleuté pour les soldats. Cette diversité se comprend d'autant moins que les officiers doivent, en campagne, porter la capote grise de leur troupe.

Ce détail a été oublié quand la description de la nouvelle coiffure militaire a été approuvée.

**Bourses scolaires**

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 18 janvier 1898, les sessions d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges, s'ou-

vriront dans tous les départements : 1<sup>o</sup> Pour les garçons, le mardi 5 avril prochain; 2<sup>o</sup> pour les jeunes filles, le jeudi 21 avril. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de chaque préfecture du 1<sup>er</sup> au 25 mars.

**Echenillage**

M. le préfet du Lot vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les maires, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, le commandant de gendarmerie et les commissaires de police du département :

« L'arrêté réglementaire, en date du 19 décembre 1889, dispose que l'échenillage des arbres, arbustes, haies et buissons existant dans le département du Lot doit être effectué, chaque année avant le 15 juin.

« En vous rappelant cette prescription, je vous prie, messieurs, de vouloir bien veiller à son exécution chacun en ce qui vous concerne.

« Je recommande, en outre, à MM. les maires de faire publier et afficher à nouveau les dispositions du dit arrêté.

« Enfin, j'appelle l'attention de ces magistrats municipaux sur les avantages du hantonnage, c'est-à-dire de la destruction des hannetons et de leurs larves. Cette utile pratique ne saurait être trop encouragée. »

**Bureau de recrutement de Cahors**

AVIS

Les hommes de la classe de 1892 (services auxiliaires exceptés), sont invités à se présenter en personne à la gendarmerie de leur résidence porteurs de leur livret individuel dans un délai d'un mois, à partir du 23 janvier, pour y donner récépissé d'un document important.

Cahors, le 20 janvier 1898.

Le commandant de recrutement,  
G. BATTISTI.

**LES TABACS**

NOS EXPERTS

VIII

CAPMAS ISIDORE

Est âgé de 50 ans. — Il est d'une taille au-dessus de la moyenne et solidement planté. Vêtu sans recherche, il jette négligemment autour de son cou un petit foulard de soie blanc et noir.

Dans ses cheveux et sa moustache couleur carotte, se cachent quelques fils d'argent que l'âge y a plantés. Chose extraordinaire, ses yeux sont noirs et reflètent une assez vive intelligence. — Son regard est vif et sa figure rubiconde.

Il est le premier magistrat de la commune de Lagardelle, l'une des moins peuplées du département — 220 habitants. — Il en remplit les fonctions depuis le mois de mai 1888, sans interruption.

Bien qu'élu le 4<sup>e</sup> aux élections municipales de 1896, il n'en jouit pas moins d'une certaine popularité dans la commune où il a l'estime et la considération de la majorité de ses concitoyens.

La plupart des Conseillers municipaux de Lagardelle sont parents de près ou de loin; aussi l'harmonie règne-t-elle au sein de l'assemblée.

Toutefois, s'il fallait en croire certaines mauvaises langues, M. Capmas n'aurait été nommé délégué aux dernières élections sénatoriales que conditionnellement, à savoir : — qu'il voterait pour tel candidat... et ce candidat, je l'assure, n'était pas un pur comme on les dénomme à « l'Alliance » ou au « Télégramme ».

Et d'aucuns prétendent que ce même M. Capmas n'aurait obtenu l'emploi d'expert titulaire des tabacs qu'il occupe en ce moment sans passer par le grade d'expert suppléant — que grâce au zèle qu'il a déployé dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié.

Nous n'en croyons rien. Nous connaissons certes trop M. Capmas pour ne pas douter un seul instant qu'il n'aurait pas plus accepté un mandat impératif que réclamé une sinécure quelconque.

Nous savons que ce n'est que contraint et forcé qu'il a accepté la mission d'expert des tabacs, surtout celle d'expert... comptable.

Plusieurs de ses amis nous disent qu'il a une grande aptitude pour les chiffres et qu'il aurait pu même être expert... en écritures. — Nous le contestons et nous le répétons avec d'autres : — la place de M. Capmas avait pu être à la table d'expertise et non au registre.

A la table il aurait pu faire montre de son expérience de planteur et de ses capacités d'expert... des tabacs. — Au registre il ne nous montre rien si ce n'est un affreux gribouillage.

C'était certainement la place d'un jeune ! M. Capmas est un parfait honnête homme.

Au point de vue politique, il a suivi les diverses phases de l'arc-en-ciel.

Encore un peu de pluie au coucher du soleil et peut-être que la réflexion le fixera définitivement.

A. DONNELLI

**CAHORS**

**ON DIT**

Tout le monde sait aujourd'hui, qu'il est à peu près certain que nous n'aurons à élire, aux prochaines élections, qu'un seul député.

Mais alors, M. Rey et M. Bourdin sont désormais adversaires; lequel des deux sera favorisé par l'Administration ?

Jusqu'ici, M. Rey, étant, parait-il, « fortement usé », M. Bourdin l'emporterait. — Rangeons-nous du côté du plus fort !...

Mais pourquoi l'honorable docteur, qui a rendu au ministère actuel d'assez nombreux services, ne reproche-t-il pas aux agents de M. Barthou, la façon étrange dont ils lui témoignent leur reconnaissance ?

C'est que, dit-on, tout aurait fini par un arrangement à l'amiable.

M. Rey serait candidat dans l'arrondissement de Gourdon et M. Lachière revêti-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 4

**LE COCHER 606**

Première partie

I

APRÈS MINUIT

Là-dessus les sanglots éclatèrent. Le cocher s'efforça de l'apaiser. Un gémissement du malade rendit plus poignante encore la douleur de l'épouse.

Le moribond portait la main à sa poitrine par un geste de souffrance.

Elle eut recours à la potion et lui en administra une cuillerée qui réussit à l'endormir.

Malgré cela elle se montrait si inquiète que le cocher n'osait s'éloigner.

Six heures sonnèrent quand on frappa à la porte.

Et une jeune fille parut, souriante, les bras ouverts, fraîche comme un soleil de mai. Elle était grande et svelte, ses cheveux blonds s'échappaient d'un chapeau noir très simple, ses yeux bleus doux et caressants, exprimaient la bonté, la franchise.

Le cocher resta saisi en la voyant.

Elle paraissait avoir seize ans à peine. Il l'examina, suivant les lignes aristocratiques

de ses traits et de sa taille, frappé par cette ressemblance étrange qui l'avait déjà intéressé chez madame Favrot. Il se rendait compte maintenant du souvenir très vif qu'elle réveillait en lui, et il se demandait si c'était bien le hasard qui l'avait conduit dans cette maison.

La jeune fille, de son côté, étonnée par la présence d'un étranger à une heure aussi matinale, arrêta ses yeux sur sa tante, comme pour l'interroger.

— Ah ! ma chère enfant, s'écria madame Favrot, monsieur a été si bon pour nous depuis hier, que c'est un ami maintenant, bien que je n'aie pas encore songé à lui demander son nom.

— André Levignan, répondit le cocher.

— Mon oncle dort ? questionna la jeune fille avec un accent inquiet.

— Hélas ! il est bien mal !...

Et la pauvre femme lui raconta ce qui s'était passé.

La jeune fille n'attendit pas la fin de ce récit pour s'agenouiller au chevet de son oncle en pleurant.

— Mais nous le guérirons, ma tante, nous le guérirons !...

Elle se releva, et se tournant vers Levignan :

— N'est-ce pas, monsieur, lui demanda-t-elle d'une voix suppliante, que vous aiderez à le sauver ?

— De toutes mes forces, mademoiselle !

Il la regardait, les yeux gonflés de larmes, mais se détournant pour cacher son attendrissement. Le docteur reparut une heure après

et se livra cette fois à un long examen. Il finit par constater que le mourant avait reçu un formidable coup de poing dans la poitrine et un autre dans le dos, qui suffisaient pour expliquer sa chute. Dans l'état d'ivresse où il se trouvait, ces coups et cette chute ne pouvaient être que mortels. Il déclara que le blessé ne sortirait de son sommeil que pour entrer dans l'agonie.

Il parlait ainsi au cocher, qu'il prenait pour un parent, et cherchait à adoucir la vérité aux femmes.

Elles comprirent cependant qu'il jugeait sa présence désormais inutile. Ce docteur eut même la délicatesse de n'ajouter aucune ordonnance à la première.

Une explosion de cris et de larmes suivit sa visite.

— Il se sera battu avec ses camarades ! soupira madame Favrot.

Levignan maudit la nécessité qui le forçait à s'éloigner de ces malheureuses femmes dans un moment si douloureux. Il leur en témoigna sa peine, et leur promit bien de revenir dès qu'il serait libre.

— A toute heure, lui dit madame Favrot, la porte vous sera ouverte.

Quand il fut sorti de la maison, il murmura :

— La vue de cette enfant m'a bouleversé... Comme elle lui ressemble !... Si c'était elle !

II

CHEZ ANNA BELL

Une heure après minuit venait de sonner. Anna Bell, les yeux mis-clos, était paresseusement étendue sur un moelleux sofa Pompadour en satin noir rehaussé de boutons d'or. Avant de s'endormir, elle tourna la tête d'un air ennuyé du côté de la pendule placée sur une console. Le boudoir, garni de fleurs, ressemblait à une serre. Une lampe, suspendue dans un verre au globe dépoli, éclairait les objets d'un air douteux. Anna Bell eut de la peine à distinguer les aiguilles sur le cadran.

— Je l'attends et il m'assomme ! murmura-t-elle. Je devrais le mettre à la porte.

Elle cherchait déjà à atteindre un cordon de sonnette, lorsque le timbre de l'antichambre retentit.

Une seconde après, un élégant gommeux entra dans le boudoir, stick aux lèvres, chapeau sur la tête.

— Ah ! c'est vous, fit-elle négligemment, comme si elle ne l'attendait pas.

Le fat vit un reproche dans ces paroles.

— Vous m'aviez prié de venir ce soir, je ne pouvais y manquer. Je serais depuis une heure auprès de vous, sans un terrible accident.

— Pas bien terrible, puisque vous êtes là.

— Préférez-vous que je fusse mort ?

— Ah ! il y eut mort d'homme ? dit-elle en riant.

— C'est plus vrai que vous ne croyez ; j'ai failli être assassiné.

(A suivre).

rait la robe de conseiller à une cour d'appel. Nous ne contesterons pas l'exactitude des faits qu'on nous a racontés ; mais le succès de M. Rey paraît très peu certain. A Gourdon, en effet, on n'est pas du tout partisan de la concentration à droite.

**Postes et Télégraphes**

Par décision de M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes en date du 26 janvier courant, Mlle Veyssié, aide des postes à Payrac est nommée dame employée au bureau de Cahors.

**Prestation de serment**

A l'audience d'avant-hier, devant le président du tribunal civil, les nouveaux membres du tribunal de commerce de Cahors ont prêté le serment d'usage.

**Nécrologie**

M. Gleizes, chevalier de la Légion d'honneur, juge d'instruction honoraire, maire de la commune de Saint-Pantaléon, est décédé, au château d'Aumont, près Montcuq. M. Gleizes était âgé de 85 ans. Son fils, chef de bataillon au 144<sup>e</sup> d'infanterie à Bordeaux, prévenu immédiatement par dépêche, est arrivé lundi soir. Les obsèques de M. Gleizes ont eu lieu mercredi, à Saint-Pantaléon.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 27 ET 30 JANVIER 1898

Tonnerre de Brest (allégo)	Karron.
Le Dieu et la Bayadère (ouv.)	Auber.
Le Soir (valse).	Métra.
La jolie fille de Perth (fant.)	Bizet.
Les petits troupiers (polka).	Desormes.
De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénelon).	

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 25 au 27 janvier 1898

**Mariages**

Feyret, Jules, pharmacien et Lasaygues, Césarine-Laure-Marguerite.

**Décès**

Ricard, Jean, cultivateur, 77 ans, célibataire, à Cabessut (haut).

**Arrondissement de Cahors**

**BLARS. — Accidents. —** M. Delfau, Jean, adjoint au maire de la commune de Blars, était allé à Sauliac dimanche dernier. Il fit une chute dans un escalier et se fractura une jambe.

Le médecin a déclaré que la jambe était brisée d'une manière tout à fait mauvaise et que la guérison serait longue et douloureuse.

La veille, la nommée Delson Jeanne, en descendant un chemin de traverse, se fractura également une jambe, mais la guérison sera plus rapide.

**SENAILLAC. — Tirage au sort. —** On nous écrit :

C'est le 20 courant que le tirage au sort a

eu lieu dans le canton de Lauzès. Les habitants de Senailiac avaient été avisés la veille de cette fête de la jeunesse, par une ronde nocturne que les sons de la *Marseillaise*, enlevée avec un accord parfait par de bons musiciens du pays, rendaient patriotique et entraînant, à la satisfaction des conscrits et du public.

Le lendemain, dès la première heure, les futurs défenseurs de la patrie, bien endimanchés, étaient réunis à l'hôtel L... d'où après une nouvelle promenade dans les rues de la commune, ils prirent la route du canton, escortés par de nombreux parents et amis, musique en tête, drapeau au vent, emportant une superbe branche de laurier, chargée de rubans multicolores que les jeunes filles de la localité avaient mis gracieusement à leur disposition.

Et d'un pas alerte, l'âme ardente, le cœur joyeux, ils vont fièrement s'assurer du bon pain et de chauds vêtements pour trois ans.

Au retour, chaque conscrit avait eu, suivant l'usage, l'originalité d'épingler à son chapeau le numéro qu'il avait tiré. De bons numéros, ma foi ! et qui auraient eu de la valeur au temps jadis, mais qui, de nos jours pèsent autant l'un que l'autre, grâce au Gouvernement de la République.

Aussi, tous ces jeunes gens rassurés par le sentiment de l'égalité, marchaient crânement, animés d'un égal enthousiasme.

Le soir, après un excellent dîner à l'hôtel précité, garçons et filles se mirent à danser jusqu'à une heure fort avancée de la nuit

Lo panso méno lo danso

Il est agréable de dire, à l'honneur de cette jeunesse, que la bonne morale produit toujours ses fruits. Convenables et tempérants, les inscrits de 1897 se séparèrent sans incidents ni désaccord, toujours unis par les liens d'une bonne camaraderie jointe à une étroite fraternité. Ainsi s'est passée cette journée de réjouissance juvénile.

**St-MARTIN-LABOUVAL. — Tirage au sort. —** Deux conscrits seulement cette année étaient appelés à subir le tirage au sort, cesont les nommés Milhau Louis, né à Bouziès-Bas (St-Géry), qui a porté le n° 72 et le nommé Garrigues Louis, qui a trouvé le moyen de sortir de l'urne le n° 7 sur 86, dont se composait le contingent du canton de Limogne.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Conférences. —** Dimanche 30 janvier, à deux heures et demie du soir, M. le docteur Pézet fera, à la salle Fargeau, une conférence sur les dangers que présente l'alcoolisme, M. le docteur Pézet traitera le sujet au point de vue philosophique.

Dans une deuxième conférence, fixée au dimanche 13 février, M. Rigaldies, professeur de philosophie au collège, traitera la question au point de vue moral et social.

**Ponts et chaussées. —** Par arrêté de M. le ministre des travaux publics, en date du

19 janvier 1898, M. Charron, sous-ingénieur des ponts et chaussées, chargé du service ordinaire de l'arrondissement de Tulle, a été chargé du service ordinaire de l'arrondissement de Figeac en remplacement de M. Maret, conducteur des ponts et chaussées, faisant fonction d'ingénieur ordinaire qui le remplacera lui-même à Tulle.

**CAJARC. — Navigation. —** Par décision de M. le Ministre des travaux publics en date du 20 janvier courant, M. Delpech, Guillaume, garde de navigation à Cajarc, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Il ne sera pas pourvu au remplacement de M. Delpech dont l'emploi est supprimé.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Tribunal correctionnel. —** Jean Claude, dit Bernard, âgé de 42 ans, marchand ambulancier, originaire de Mazeyrolles Linandre, arrondissement du Puy (Haute-Loire), est condamné à vingt jours de prison et aux dépens pour délit de mendicité avec menaces

— Le nommé Pierre Dulac, âgé de 54 ans, cultivateur, demeurant à Peyrilles, qui avait été arrêté par la gendarmerie de Labastide-Murat, pour vol de la somme de 3 fr. 50, au préjudice de la femme Julie Marty, épouse Bergougnoux, et de bonbons au préjudice de la dame Rosa Vignier, épouse Caussil, de Labastide-Murat, est condamné à trois mois et un jour de prison et aux dépens, comme étant en état de récidive légale. Ce triste citoyen qui, paraît-il, jouit d'une certaine aisance, a déjà subi treize condamnations antérieures à la prison pour des délits analogues.

— Le nommé Bonnet, âgé de 34 ans, originaire de Peyrilles, demeurant actuellement à Cahors, qui a colporté des allumettes de contrebande, est condamné pour ce délit à 300 fr. d'amende, à la confiscation des allumettes saisies et aux dépens. Ces trois affaires étaient seules inscrites au rôle de l'audience de ce jour.

**BULLETIN FINANCIER**

Les affaires ont complètement fait défaut, aussi les quelques ordres de ventes, ne rencontrant pas de contre partie suffisantes, ont-ils provoqué un affaissement général des cours.

Nos rentes finissent : le 3 0/0 à 103,07 au lieu de 103,20 ; le 3 1/2 0/0 a baissé de 10c. à 107,40 ; l'amortissable à 101,80 n'a pas varié.

La Banque de France se traite à 3.570.

Nous retrouvons le Crédit Foncier à 652 sans changement ; le Crédit Lyonnais a baissé de 1 fr. à 817 le Comptoir National d'Escompte à 593 et la Société Générale à 544 n'ont pas varié.

Le Suez a baissé de 10 fr. à 3.427.

Peu d'affaires sur nos Chemins : le Lyon à 1.838 et l'Orléans à 1.845 ont seuls été cotés à terme.

Parmi les fonds étrangers : l'Italien a baissé de 10c. à 93,87 ; l'Extérieure de 1/8 à 60 3/4, le Portugais cote 20 1/8.

Le Turc D est en hausse à 22,35 ; la Banque Ottomane à 557,50.

Le Russe 3 0/0 1891 a passé de 94,60 à 94,70. En Banque, les actions de la Société Continentale d'automobile se sont traitées fort activement à 125, 126 et 127,50 dernier cours.

Etude de M<sup>e</sup> Camille Sautet avoué à Cahors  
Place du Palais de Justice 7  
(Successeur de M<sup>e</sup> Léon Talou)

**EXTRAIT**

D'UNE

**DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS**

D'un exploit du ministère de M<sup>e</sup> Baltrand huissier à Cahors, en date du vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit enregistré.

Il appert :

Que la dame Marie Caussil sans profession épouse du sieur Victor Caminade propriétaire avec lequel elle est domiciliée au Peyrat commune de Cahors, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens.

Et que M<sup>e</sup> Camille Sautet avoué près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant a été constitué pour la demanderesse sur la dite assignation et ses suites.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors le vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

L'avoué poursuivant,  
CAMILLE SAUTET.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

CAPITAL : 120 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, etc.) ; — Vente de Bons Panama et de Bons du Congo ; — Coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et Encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit etc.

**LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS**

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

52 bureaux à Paris et dans la banlieue, 226 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**LE**

**SEQUESTRE**

PAR

JULES DE GASTYNE

**Première partie**

I

— Il y a seize ans ? demanda-t-elle.  
— Il y a seize ans... répondit-il.  
Puis il ajouta :  
— Auriez-vous entendu parler d'une histoire pareille à la mienne ?  
— Il y a seize ans, murmura sourdement Lili, ma mère a été abandonnée par celui qui l'aimait, par son fiancé. Et elle ne l'a jamais revu.  
L'étranger regarda la jeune fille d'un air égaré.  
— Votre mère ? bégaya-t-il.  
— Oui, pour ma mère aussi, poursuivit l'enfant, la douleur a duré seize ans, elle a pleuré et souffert. J'ai bu la douleur à côté d'elle et je me suis nourrie de ses larmes ? L'homme qu'elle aimait était un étranger, un Anglais. L'homme fit un bond sur son siège. Il était devenu livide.

— Un Anglais ? Vous savez son nom ?  
— Thomas Moore !  
L'inconnu se leva tout droit.  
Puis ses bras se tendirent.  
Il attira à lui la jeune fille stupéfaite et l'arrosa de sanglots.  
— Ma fille !... ma fille...  
Il y eut un moment d'effusion impossible à décrire.  
Son père ! C'était son père !...  
Ils se tinrent longuement embrassés.  
Il demanda des nouvelles de la mère.  
Elle était morte.  
Morte en le maudissant peut-être ?  
Non, non... Elle n'avait jamais douté de lui...  
Il ne pouvait se lasser de regarder la jeune fille.  
Ses yeux avaient des lueurs d'extase.  
Mais brusquement il reprit sa terreur première.  
Des pas rapides montaient l'escalier.  
— Ce sont ceux qui me chassent, dit-il.  
Et il chercha un endroit pour se cacher.  
Lili, affolée, cherchait aussi.  
Mais la pièce était petite, sans issue.  
— Ils me passeront sur le corps, fit la jeune fille d'un air farouche... Ils me mettront en pièces plutôt que de vous arracher de mes bras.  
— Ils tiennent tant à me reprendre, dit-il ; il y va pour eux de la fortune, de la vie, de l'honneur, de la liberté. C'est ma vengeance qu'ils veulent étouffer !...  
Un éclair de haine brilla dans ses yeux

fiévreux.  
— Car ils savent bien que je me vengerai, que je me suis enfui pour me venger ! Et je n'ai pas que mes souffrances à venger, j'ai ses douleurs aussi, sa mort, à leur faire payer.  
— Mais de quel droit vous poursuivent-ils ? demanda Lili.  
— Du droit qu'on a toujours de faire renfermer un fou furieux qui s'est évadé...  
— Un fou furieux ?  
— C'est comme fou qu'on m'a détenu pendant seize ans !  
Le bruit se rapprochait.  
On entendait des voix maintenant à l'étage au-dessous.  
Thomas Moore tordait ses mains.  
— Oh ! être pris maintenant, être repris après t'avoir retrouvée ! Etre séparé de toi, comme j'ai été séparé d'elle !... Encore le cabanon, les nuits pleines de hurlements.  
Lili s'approcha, s'efforçant d'être calme.  
Elle avait pris une grande résolution...  
Elle lui désigna un placard étroit, ouvert près du lit.  
— Pouvez-vous entrer là ? Aurez-vous le courage d'y rester sans mouvement, sans respirer presque !  
— Je mourrais plutôt que de me trahir.  
— Faites vite !  
Thomas Moore se précipita.  
Il était temps.  
On frappait à la porte.  
Lili s'empressa d'ouvrir.  
Elle avait mis de l'ordre dans la chambre, repris son sac comme si elle allait sortir...

Trois hommes envahirent la pièce étroite.  
— Je vous dis que vous êtes fous, criait la concierge derrière eux, plus fous que l'homme que vous poursuivez... Nous n'avons pas d'aliénés ici, pas vrai, mam'zelle Lili ?  
Lili, la peau frissonnante d'angoisse, demanda du ton le plus naturel :  
— Qu'y a-t-il ? Que me veut-on ?  
— Ils cherchent un fou qui s'est évadé.  
— Chez moi ? se récria la jeune fille.  
— Mais oui, j'ai beau leur dire...  
Elle se retourna vers les hommes dont les yeux avides fouillaient la pièce.  
— Vous voyez bien qu'il n'y est pas !...  
Un des agents s'était baissé.  
— Vous n'êtes pas sortie ce matin, mademoiselle. Et cependant voilà des pas tout frais...  
Lili, à demi-morte, ne répondait pas.  
— C'est moi donc, dit la portière, qui lui ai apporté son lait, à cette petite.  
Le fille de Thomas Moore leva les yeux au ciel en signe de reconnaissance.  
Elle se croyait sauvée, quand un des agents, désignant la porte dissimulée dans la tapisserie, s'écria :  
— Vous avez la clef, mademoiselle.  
Lili, défaillante, s'appuya au mur pour ne pas tomber.  
La concierge éclata de rire.  
— Un homme dans un placard, maintenant. N'allez-vous pas chercher aussi dans la table de nuit ?  
Mais, à ce moment, elle aperçut le visage décomposé, livide, de la jeune fille, et elle s'arrêta tout interdite. (A suivre)

Bibliographie

VIENT DE PARAITRE  
NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du  
27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. prié

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 23 Janvier.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique mondaine. — Aimée Fabrégue : Farandole. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Jean Rameau : Le cœur de Régine (suite). — Fridtjof Nansen : Vers le pôle (suite). — Léon Tolstoï : Le Roman du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

SAINT-NICOLAS. — 19<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 8. — 20 janvier 1898.

Jean Tapin (Cap. Danrit). — Une cure (Eud. Dupuis). — L'enfant prodige (Louis Morin). — Monologue (C. Norbert). — Les métiers des enfants de Paris (X...). — Phileas et Chantrouille (Esp.). — Le placet (V. Aury). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Paul de Sémant, Louis Morin, Guydo, Gè, Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Deux bien curieux documents que nous révèlent dans leur dernier numéro la Nouvelle Revue internationale et la Petite Revue internationale

Ce sont deux lettres vraiment prophétiques d'Urbain Rattazzi, adressées à sa femme, et dans lesquelles l'illustre homme d'Etat, pressentant, longtemps à l'avance, l'élévation au trône pontifical du cardinal Pecci, alors archevêque de Pérouse, devinait et annonçait, avec une prodigieuse perspicacité, ce que serait la politique du futur Léon XIII et son rôle en Europe.

A lire encore dans ce numéro une charmante nouvelle inédite de Pierre Loti : l'« Alcade de la Mer » ; un « Episode de la bataille de Friedland », par Tony Révillon ; la « Chronique internationale », toujours si piquante, du vicomte d'Albens ; une lettre autographe de Sainte-Beuve ; un délicieux proverbe de Mme Marie Letizia de Rute : « Quand on n'aime plus trop, l'on n'aime pas assez » ; « Un Record de tourisme en Belgique », par Léon Berthout, etc., etc.

La « Nouvelle Revue internationale » est décidément le plus intéressant, le plus varié, le plus complet des périodiques français.

On s'abonne par un mandat-poste adressé au Directeur de la « Nouvelle Revue internationale », 23, boulevard Poissonnière, à Paris.

Abonnement : un an, 50 francs pour la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie ; pour les autres pays de l'Union postale, 62 francs. — Six mois : 30 francs, France ; 35 francs, Etranger.

« Petite Revue internationale » (hebdomadaire). — Un an : 8 francs, France ; 10 francs, Etranger.

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano).

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

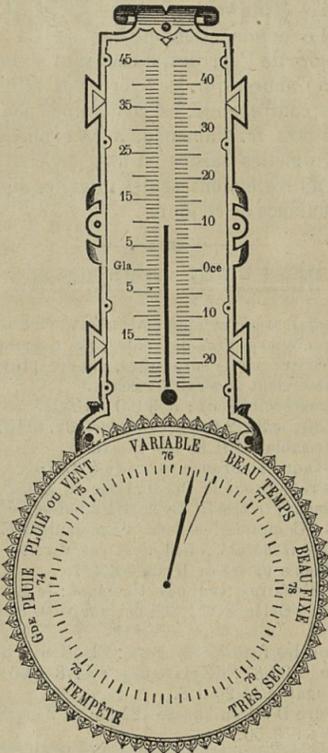
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

A l'occasion du premier de l'an

Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis.

La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFECTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
MEMBRE DES  
Plâtres Ulcères variqueux dits incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
ALEXORMAND, Médecin Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>o</sup>, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.



Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER

De Paris à Toulouse

	17	5	21 (1)	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> classe	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> 10s.	10 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 50s.	11 15s.	—
BRIVE.....	6 40	6 34 <sup>m</sup>	5 11 <sup>m</sup>	—	—
Gignac-Cressensac	départ. 6 50	7 1	5 23 <sup>m</sup>	1 10 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 6 <sup>m</sup> soir
SOUILLAC.....	7 27	—	—	1 47	7 43
CAZOULÈS....	7 47	7 37	5 59	2 7	8 3
Lamothe-Fénélon	départ. 7 54	7 38	6 >	2 12	8 18
Nozac.....	8 1	—	—	2 19	8 25
GOURDON.....	8 2	—	—	2 21	8 26
Saint-Denis-Catus	départ. 8 17	—	—	2 36	8 41
Thédirac-Peyrilles	8 27	—	—	2 46	8 51
Saint-Clair.....	8 40	8 3	6 24	3 >	9 5
Dégagnac.....	8 50	—	—	3 10	9 15
Espère.....	9 2	—	—	3 22	9 27
CAHORS.....	9 13	—	—	3 32	9 38
Sept-Ponts.....	9 24	—	—	3 44	9 49
Cieurac.....	9 33	—	—	3 53	9 58
Labenque.....	9 45	8 39	7 >	4 5	10 10
Lalbenque.....	Exp. 9 59	8 45	7 10	4 14	10 25
Caussade.....	10 9	—	—	4 25	10 37
TOULOUSE.....	10 23	—	—	4 40	10 50
	10 30	—	—	4 48	11 0
	11 3	9 23	7 47	5 23	11 15
	11 37	9 47	8 10	6 3	11 30
	11 h. 52 midi 2	10 >	8 18	6 20	11 45
	midi 39   h 14	10 39s.	8 59 <sup>m</sup>	7 43 <sup>m</sup>	12 0

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50. prend des voyageurs de 2<sup>e</sup> cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3<sup>e</sup> cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 <sup>o</sup> classe	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes	1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> classes
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 43 <sup>m</sup>	3 15 <sup>m</sup>	8 <sup>h</sup> >	—	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup>	6 <sup>h</sup> mat
MONTAUBAN..	3 30	4 24	8 48	—	10 47	7 7 <sup>m</sup>
CAUSSADE.....	4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11
LABENQUE.....	—	5 53	—	—	midi 12	8 50
CIEURAC.....	—	6 2	—	—	midi 21	8 59
SEPT-PONTS..	—	6 14	—	—	midi 33	9 11
CAHORS.....	4 38	6 22	9 51	—	midi 42	9 19
ESPERÈ.....	4 48	6 38	9 57	6 >	—	9 30
Saint-Denis-Catus	—	6 52	—	6 14	—	9 42
Thédirac-Peyrilles	—	7 6	—	6 27	—	9 55
Dégagnac.....	—	7 19	—	6 42	—	10 8
Saint-Clair.....	—	7 28	—	6 51	—	10 17
GOURDON.....	—	7 38	—	7 >	—	10 26
Nozac.....	5 30	7 53	10 37	7 17	—	10 40
Lamothe-Fénélon	—	8 2	—	7 26	—	10 49
CAZOULÈS....	—	8 11	—	7 36	—	10 58
SOULLAC.....	—	8 23	—	7 48	—	11 10
Gignac-Cressensac	—	8 24	—	7 49	—	11 11
BRIVE.....	5 51	8 31	10 58	7 57	—	11 18
PARIS.....	5 55	8 36	10 59	8 4	—	11 22
	6 31	9 6	—	8 36	—	11 51
	7 >	9 40.	11 35	9 11m.	—	midi 23
	4 37 <sup>m</sup>	—	8 40 <sup>m</sup>	—	—	midi 49
	—	—	—	—	—	11 23 <sup>m</sup>

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 20 <sup>m</sup>	12 <sup>h</sup> 30 <sup>m</sup>	6 <sup>h</sup> 30 <sup>m</sup>
Mercuès.....	6 43	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 47	—	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 56
Luzech.....	7 >	1 22	7 2
Castelfranc..	7 13	1 35	7 45
Arr <sup>t</sup> Praysac	7 16	—	7 48
Puy-l'Évêque..	7 25	1 46	7 58
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 >
BORDEAUX. —	3 51	8 11m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36 <sup>m</sup>	4 37	10 51 <sup>m</sup>

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50s.	11 <sup>h</sup> 2 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 38 <sup>m</sup>
BORDEAUX. —	>	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 1	9 10 <sup>m</sup>
Fumel.....	8 33	3 7	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 19	9 26
Duravel.....	8 52	3 28	9 33
Puy-l'Évêque..	8 59	3 37	9 40
Arr <sup>t</sup> Praysac	9 6	—	9 47
Castelfranc..	9 12	3 51	9 53
Luzech.....	9 22	4 4	10 3
Parnac.....	9 31	4 14	10 11
LIBOS. — A.	9 36	—	10 16
Mercuès.....	9 41	4 25	10 21
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 37 <sup>m</sup>	1 <sup>h</sup> 27 <sup>m</sup>	6 <sup>h</sup> 27 <sup>m</sup>
Cabessut, halte	7 46	1 36	6 36
Arcambal.....	7 57	1 47	6 46
Vers.....	8 6	1 56	6 54
Saint-Géry....	8 15	2 4	7 2
Conduché.....	8 28	2 17	7 14
St-Cirq, halte.	8 35	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 45	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 53	2 41	7 35
Cajarc.....	9 7	2 55	7 47
Montrun, hal.	9 18	3 6	7 57
Toirac.....	9 28	3 16	8 6
Lamadelleine.	9 41	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 43	11 <sup>h</sup> 10 <sup>m</sup>	5 <sup>h</sup> 19 <sup>m</sup>
Lamadelleine.	7 55	11 22	5 31 <sup>m</sup>
Toirac.....	8 6	11 34	5 43
Montrun, hal.	8 14	11 43	5 52
Cajarc.....	8 26	11 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 54	12 23	6 34
Conduché.....	9 >	13 30	6 41
Saint-Géry....	9 17	12 45	6 56
Vers.....	9 22	12 54	7 2
Arcambal.....	9 30	1 0	7 11
Cabessut, halte.	9 40	1 11	7 22
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 34

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —

SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

BROCHURES, THÈSES

CATALOGUES

MÉMOIRES

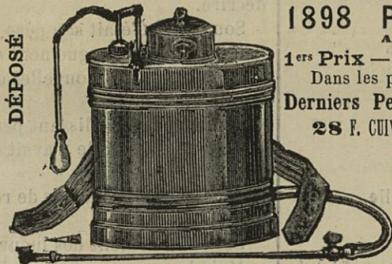
ACTIONS, OBLIGATIONS

MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT  
LE VIGAN (Gard)  
LE VIGAN (Gard)  
(ANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOU)  
1, Rue des Capucins  
Le Journal du Lot (tri-hebdomadaire)

Circulaires  
PROSPECTUS  
TÊTES DE LETTRES  
FACTURES, ENVELOPPES  
CARTES DE VISITE  
LETTRES DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS  
BORDEREaux, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS  
AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long  
0,006 millimètres au petit bout.